



**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° 22 /ASMI/MINTP/SG/DGTI/DIR/DIR10/UGP/IS/IA du 22 AVR 2020**  
**Pour les Prestations de Consultants en vue du Contrôle et la Surveillance des travaux de**  
**construction de la route Olama – Kribi,**  
**Lot 2 : Bingambo – Grandzambi (45 km)**

Pays	Nom du projet	Secteur	Composante	Financement
Cameroun	Construction de la route (Olama – Kribi ), lot 2 (Bingambo - Grandzambi : 45 km de route bidirectionnel avec chaussée de 2x 3.5 m et deux accotements de 1.5 m en rase campagne et 2 m en agglomération, 07 ponts de longueur totale de 172,6 ml et un viaduc d'environ 120 m	Infrastructures de Transport	Prestations de Consultants	- Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), à 100 % la partie HORS TAXES. Accord de Prêt signé le 27 mai 2015 ; - Cameroun (taxes et droits de douanes)

### 1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), un financement sous forme de prêt, pour le financement partiel du projet de construction de la route Olama – Kribi (204 km), notamment le lot 2 (Bingambo – Grandzambi : 45 km) et entend affecter une partie de ce prêt pour financer les prestations de consultants. Les activités y relatives comprennent entre autres :

- la revue des études (vérifications et validations) de l'APD et du dossier d'Appel d'Offres des travaux (un (01) mois) ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour l'évaluation des offres des travaux (deux (02) mois) ;
- la supervision et le contrôle des travaux (vingt-six (26) mois dont vingt-quatre (24) mois pour le contrôle des travaux et deux (02) mois pour le Décompte Général et Définitif (DGD) ainsi que le dossier de recollement).

### 2. Description de l'état actuel de la route

La route Yaoundé – Kribi (Nationale 22 (N22)) actuelle en passant par les Départements du Nyong et So'o (Arrondissement de Ngomedzap) et de l'Océan (arrondissements de Mvengué, Lolodorf, Bipindi et Kribi), longue de 271 km environ, relie la capitale de la République du CAMEROUN au port maritime de Kribi. Elle se présente comme le trajet le plus court entre les deux villes.

Le tronçon de route situé entre le pont d'Olama et Kribi (204 Km) constitue la section N°2 de la N22. Il prend son origine à la sortie du pont d'Olama et sa fin est située à l'entrée de la ville de Kribi en correspondance du début de la section bitumée à double voie.

La largeur carrossable de la route varie de 4 à 6 m sur une emprise dégagée inférieure à 10 m.

Le système d'assainissement longitudinal (fossés latéraux) n'est pas bien marqué. Il est quasiment inexistant. Dans plusieurs sections du tracé, la route se transforme en collecteur des eaux de ruissellement pendant les saisons pluvieuses. Les dalots et les buses sont très vétustes et très dégradés (corrosions, déformations, obstructions, fissures, cassures) et présentent une largeur roulable variant de 5 à 6 m.

Le tracé de la route entre « Bingambo et Grandzambi » d'une longueur de 45 kms suit les flancs des rivières à travers un milieu forestier très dense caractérisé à certains endroits par des chutes d'eau importantes.



La présence de nombreux ouvrages d'art et de plusieurs écoulements traversant la route, imposent aux caractéristiques longitudinales de la route existante la présence de nombreux points bas.

Le profil en long projeté a une ligne projet permettant d'assurer un drainage superficiel des eaux de ruissellement et les écoulements importants sous ouvrage.

Dans les traversées d'agglomérations, la ligne rouge est callée le plus possible au terrain naturel pour des raisons de sécurité et contraintes d'urbanisme.

### **3. Composantes des travaux**

Les travaux objet du projet, financés par les bailleurs de Fonds Arabes (Fonds Saoudien de Développement, Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, le Fonds Abu DHABI, OFID et BADEA), sont repartis en un (01) lot unique : route Bingambo – Grandzambi (45 km) et portent sur :

- des terrassements de mise hors d'eau totale de la plateforme et la construction des assainissements longitudinaux et transversaux ;
- la construction d'une chaussée revêtue de 7 m de large bordée des accotements en enduit superficiel bicouche de 1,5 m de large en rase campagne et de 2 m en agglomération ;
- la construction de sept (07) ponts moyens et d'un (01) viaduc sur le fleuve Lokoundje, d'une portée de 120 mètres environ;
- les aménagements de sécurité, de signalisation et de protection du patrimoine et de l'environnement routiers ;
- les travaux connexes pour réduire les effets négatifs sur l'environnement (construction et réhabilitation des voiries des agglomérations traversées, infrastructures sociales (salles de classe et clôtures d'écoles, foyers pour jeunes et femmes rurales, forages et puits d'eau, centres communautaires, centres de santé, hangars de stockage, latrines, aires de jeux, etc.), et pistes rurales dans la zone du projet).

### **4. Participation et origine**

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage du projet, invite les candidats éligibles, au financement de la BADEA, notamment les Bureaux d'Etudes Techniques (BET) Arabes et Africains (dont le capital est détenu au moins à 50% par des personnes de nationalité Arabe ou Africaine), à manifester leur intérêt à fournir les prestations de Consultants afférentes aux activités sus-citées au point 1.

Les consultants intéressés doivent fournir les informations spécifiques qui démontrent qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les services (brochures, description de missions similaires, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

### **5. Critères de qualification**

La pertinence des manifestations d'intérêt sera examinée au regard des critères suivants :

- a. l'expérience acquise par le consultant et ses réalisations dans le domaine spécifique des prestations, notamment :
  - l'expérience avérée dans la maîtrise d'œuvre de travaux de bitumage des axes routiers de plus 25 km, financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
  - l'expérience pertinente dans la maîtrise d'œuvre de travaux de bitumage des routes en Afrique subsaharienne, comportant d'importants travaux de terrassements ;
  - l'expérience établie dans la maîtrise d'œuvre de projets de construction d'ouvrages d'art en béton pour le franchissement des cours d'eau important de plus de 100 m de portée.
- b. la réputation du Consultant en tant qu'entité professionnelle, ainsi que sa capacité reconnue à assurer une relation satisfaisante avec le Client sur la base de justificatifs délivrés par les maitres d'ouvrages ou les photocopies légalisées ;
- c. la capacité financière du Consultant (longévité du Consultant au niveau international);
- d. l'aptitude du Consultant à protéger avant tout les intérêts du Client (sans prendre en compte l'éventualité d'une mission future) et à éviter tout conflit d'intérêt avec d'autres missions ou avec les intérêts de sa propre société; au commencement et pendant l'exécution de ses prestations ;
- e. le personnel, l'organigramme et le cadre technique-clé du Consultant ;
- f. les pièces administratives démontrant sa capacité à réaliser les prestations.



## **6. Dossier de candidature**

Les BET qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après :

### **6.1. Pièces Administratives**

Les pièces administratives suivantes sont à fournir et dateront d'au plus trois (03) mois à la date initiale de remise des offres :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ou du chef de file du groupement le cas échéant;
- une autorisation de vérification des déclarations dûment signé par le candidat ou du chef de file du groupement le cas échéant ;
- l'attestation de non redevance pour les BET Camerounais;
- l'attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire (original) ;
- l'original de l'attestation de non-exclusion de la commande publique dans le pays d'origine délivrée par l'autorité compétente du pays d'origine ;
- les justificatifs du chiffre d'affaires des huit dernières années.

En cas de groupement de BET, les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier. Ledit acte ou accord spécifiera clairement le type d'association (joint-venture, autres formes intermédiaires d'association).

Pour les candidats non camerounais, ils fourniront l'équivalence de l'attestation de non faillite et la non redevance délivrées par les services agréés de leur pays d'origine.

**Nota benne** : L'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

### **6.2. Dossier technique**

Le dossier technique devra comporter :

- le personnel clé minimal à mobiliser par le consultant ;
- les références du BET.

Les références (justifiées) du candidat permettront d'apprécier ses :

- expériences dans la réalisation des études ou contrôles dans le domaine des routes et ouvrages d'art au cours des quinze (15) dernières années, dont le montant des prestations (par projet) est supérieur ou égal à 500 millions F CFA TTC ;
- expériences dans la réalisation des contrôles des travaux de construction ou de réhabilitation dans le domaine routier et ouvrage d'art comme prestataire principal au cours des quinze (15) dernières années, dont le montant des travaux est supérieur ou égal à 30 milliards F CFA TTC.

**Nota benne** :

(i) les références du candidat ne seront prises en compte que si le candidat y joint les extraits des contrats (1<sup>ère</sup> de couverture et page de signature ou toutes pièces donnant les informations sur la consistance des prestations), accompagnées d'une attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'Ouvrage ou toutes autres pièces qui en tiennent lieu ainsi que les coordonnées des Maîtres d'Ouvrages aux fins.

(ii) **autorisation de vérification des déclarations** : ce document, dûment signé par le Directeur Général du BET ou de chaque membre du groupement, permettra à Monsieur le Ministre des Travaux Publics de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer auprès des Maîtres d'Ouvrage concernés de l'exactitude des informations relatives aux références déclarées par le candidat.

## **7. Publication des résultats**

Le Ministre des Travaux Publics, à travers une sous-commission d'analyse des manifestations d'intérêt qui devra mettre sur pied, établira, sur la base d'une grille d'évaluation établie à cet effet et à sa discrétion, une liste restreinte de 6 candidats au maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis après avis de non objection de la BADEA et information des autres bailleurs de fonds ( Fonds Saoudien de Développement, Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, OFID, et le Fonds d'Abu DHABI pour le Développement).

## **8. Langue opérationnelle**



Toutes les communications par écrit pour la présente pré-qualification doivent être en français ou en anglais.

### 9. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature (en document unique) comportant les pièces administratives et le dossier technique, rédigés en français ou en anglais, devront être remis (au plus tard une heure avant l'heure de l'ouverture des plis) en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies et un (01) CD marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

**Ministère des Travaux Publics, Direction Générale des Travaux d'Infrastructures,  
Direction des Investissements Routiers, Unité de Gestion du Projet Olama - Grandzambi**

Tél : (00237) 222 224 451 – 222 229 785

Fax : (00237) 222 234 878

E-mail : cabinet@mintp.cm

Copies à : m\_sipi@yahoo.fr, rbtchoukes@yahoo.fr, chaboungo@yahoo.fr

Avec la mention :

22

« AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET  
N° \_\_\_\_\_ /ASMI/MINTP/SG/DGTI/DIR/DIR10/UGPI/IS/IA du \_\_\_\_\_

22 AVR 2020

Pour les Prestations de Consultants en vue du Contrôle et la Surveillance des travaux de  
Construction de la route Olama – Kribi, Lot 2 : Bingambo – Grandzambi (45 km)

Ces manifestations d'intérêt seront déposées trente jours (30) jours à compter de la date de publication de l'Avis (référence : journal d'information officiel du Cameroun et le site web de la BADEA).

**NB** : compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19 et ses conséquences sur la problématique mondiale des transports, les dossiers de candidatures pourraient être envoyés par mail.

### 10. Ouverture des plis

04 JUN 2020

L'ouverture des plis aura lieu le \_\_\_\_\_ à 14 heures (heure locale), dans la salle des Réunions de la Direction des Investissements Routiers, sise à Bastos, Ambassade de France.  
Les candidats et/ou leur représentant dûment mandaté, seront autorisés à y assister.

### 11. Renseignements complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à la Direction des Investissements Routiers / Unité de Gestion du Projet - Tél. : (+237) 677 64 63 00 ; Email : [chaboungo@yahoo.fr](mailto:chaboungo@yahoo.fr).

#### Copies :

- MINEPAT ;
- MINMAP ;
- ARMP (pour publication) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Ambassades des Pays Arabes au Cameroun (Pour Affichage et large diffusion).

22 AVR 2020

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**Le Ministre des Travaux Publics,**

(Maitre d'Ouvrage)



Emmanuel NGANOU D.